

MAIRIE DE DOUAINS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 14 décembre 2016

L'an deux mil seize, le quatorze décembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du huit décembre deux mil seize, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Madame COUÂNON Catherine, Maire.

Etaient présents :

Mme Catherine COUÂNON, Maire

MM Bernard UGUEN, Vincent LEROY adjoints

MM Jean-Louis GUETTARD, Dominique TIRON et Mme Sandrine PRUNIER BOSSION (*partie 22h25*)

Absents excusés:

Ulric SERRANO, adjoint

Philippe MARIE, Philippe UHGETTO, Michel LE MORVAN

* * * *

M. Vincent LEROY a été désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 16 novembre 2016 est approuvé.

Préambule : Mme Le Maire précise aux Conseillers Municipaux que lorsque le compte rendu et édité on peut y apporter des modifications mais on ne refait pas le compte rendu du Conseil Municipal.

Madame Le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour :

- la délibération des statuts du siège
- la délibération de l'adhésion à la compétence optionnelle aménagement et exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

L'ensemble du Conseil accepte cet ajout.

CAPE

Réunion du 5 décembre 2016

Madame Le Maire a assisté à une réunion à la CAPE sur le développement économique pour statuer sur les modifications simplifiées n°2 du SCOT.

La zone sud de la ZAC n'est pas une extension mais fait partie des 84 hectares initialement prévu. Erreur matérielle corrigée

Réunion du 13 décembre 2016

M. Bernard UGUEN s'est rendu à la dernière réunion du Conseil Communautaire de l'année. Ils ont été accueillis par une haie de manifestants, les employés manifestaient contre la suppression et la fin de certains acquis comme les jours de congés pour ancienneté ou journée du président. Les délégués du personnel avaient signé la nouvelle convention la semaine passée.

La convention de gestion provisoire entre la SNA et le SETOM a été signée.

Le tarif 2017 pour enfances et jeunesses, la redevance SPANC restent les même que cette année.

Extension des transports vers Giverny les jours fériés.

La CAPE accorde une subvention de 90 000€ pour les logements sociaux dans l'ancienne caserne de Vernon.

Arrêt de la ligne n°10 car peu de gens la prenait. La mairie de Saint Just va voir pour mettre un moyen de transport pour la remplacer pour laisser l'accès aux personnes handicapées qui ont besoin de se déplacer.

La SNA va prendre des jeunes en contrat d'apprentissage.

Le prochain Conseil Communautaire sera le 07 et le 12 janvier 2017.

SIEGE

Modification des statuts du SIEGE (délib. N°22-2016)

- Madame le Maire informe les élus qu'il faut se prononcer sur le projet des nouveaux statuts du SIEGE. Madame Le Maire fait lecture du projet afin de délibérer.

Vu la délibération du Comité syndical du SIEGE en date du 26 novembre 2016 portant modification des statuts du SIEGE adoptée à l'unanimité,

Vu le projet de statuts du SIEGE annexé à la présente délibération,

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-20 relatif à la procédure de modification statutaire,

Exposé des motifs :

L'adoption de lois récentes et principalement de celle relative à la transition énergétique pour une croissance verte (TECV) du 17 août 2015 et les modifications introduites dans le code général des collectivités territoriales depuis 2005 nécessitent d'adapter les statuts du SIEGE, groupement de communes auquel adhère la commune depuis 1946, historiquement en charge de la distribution publique d'électricité et de gaz.

Cette modification porte d'abord sur des **extensions de compétence et missions** du SIEGE :

- *Au titre des compétences obligatoires*, le SIEGE envisage de prendre les compétences suivantes :
 - Participation à l'élaboration et à l'évaluation des Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE, SRADDET) et des Plans Climat Air Energie Territoire (PCAET),
 - Contrôle de la politique d'investissement et de développement des réseaux des concessionnaires et contrôle des tarifs de solidarité.
- *Au titre des missions complémentaires*, le SIEGE envisage d'intervenir dans des projets d'aménagement et d'exploitation d'installations de production d'énergie renouvelable de proximité ou des installations utilisant les énergies renouvelables.
- *Au titre des compétences optionnelles*, le SIEGE se propose d'exercer la compétence suivante intitulée « aménagement et exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicule à motorisation électrique » à l'exclusion de toutes autres missions relevant des services de mobilité afin de laisser aux communes et EPCI à fiscalité propre le soin de les développer au titre de leur compétence transports.

La réforme procède ensuite à des adaptations de forme fondées sur les évolutions législatives récentes (Loi Communes nouvelles, TECV, ...) n'ayant pas d'incidence sur l'exercice des compétences historiques du SIEGE :

- Prise en compte de l'effet « communes nouvelles » (article 9),
- Consécration de la Commission Consultative Paritaire (article 12),

- Les travaux d'effacement coordonnés et la mise à disposition de moyens pour l'élaboration et le suivi des PCAET (articles 3-1 et 8).

Délibération :

Compte tenu de ce qui précède et au regard du projet de statuts annexé à la présente, le Conseil municipal se prononce pour le projet de modification des statuts du SIEGE à l'unanimité.

Adhésion à la compétence optionnelle aménagement et exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (délib. N°23-2016)

Vu la délibération du Comité syndical du SIEGE en date du 26 novembre 2016 portant modification des statuts du SIEGE adoptée à l'unanimité,

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-17 relatif au transfert des compétences facultatives,

Vu les dispositions des articles 4 et 5 du projet de statuts du SIEGE portant modalités de transfert et de reprise des compétences optionnelles, et 7 relatif à l'exercice de la compétence optionnelle en matière d'infrastructures de charge pour véhicules à motorisation électrique,

Exposé des motifs :

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que les statuts du SIEGE ont notamment pour objet d'assurer la prise de compétence par le syndicat à titre optionnel de l'aménagement et l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicule à motorisation électrique à l'exclusion de toutes autres missions relevant des services de mobilité.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à cette compétence optionnelle qui confie au SIEGE le soin d'assurer l'exploitation, y compris l'entretien et la supervision des bornes de recharge pour véhicules à motorisation électrique ou hybrides rechargeables installées ou susceptibles d'être installées sur le territoire de la commune.

Il est précisé que l'exercice de cette compétence par le SIEGE ne remet pas en cause l'exercice des autres missions relevant des services de mobilité et de transports, et que ce transfert ne pourra être opérationnel que sous réserve de la validation définitive des nouveaux statuts du SIEGE par arrêté de Monsieur le Préfet de l'Eure et sous réserve de délibération concordante du comité syndical du SIEGE conformément aux dispositions de l'article du projet de statuts.

Délibération :

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal décide d'adhérer à la compétence optionnelle en matière d'aménagement d'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules à motorisation électrique à l'unanimité.

FINANCE

Taxe d'aménagement

- Madame le Maire informe le Conseil municipal que la commune va recevoir 789 € de taxe d'aménagement.

Avis de dégrèvement

- Le centre des impôts fonciers nous ont informés que le dégrèvement pour pertes de récoltes relatif au sinistre du 30/03/2016 s'élève à 10 €.

PLU

Compte rendu réunion Publique du 30 novembre 2016

La réunion publique s'est bien passée, peu de contestations.

Monsieur Gilson a bien présenté la légalité de l'élaboration du PLU.

Quelques habitants ont pu être reçus par Madame Le Maire en mairie suite à la réunion pour plus amples explications.

Le cahier de concertation reste à la disposition de la population à la mairie sur les heures de permanences.

BILAN DES COMMISSIONS

SIVOS :

- Compte rendu de la réunion du 5 décembre 2016 :

Problème de toiture : Le toit de l'école a été dégradé. M SERRANO a déposé une plainte en gendarmerie pour faire appel à l'assurance pour une prise en charge de la réfection de la toiture, coût estimé à environ 26 000 € HT. A ce jour, en attente de réponse de l'assurance.

Le budget de l'année 2016 est satisfaisant.

Une enquête de satisfaction va être mise en place concernant les TAP

Transport : Le SIVOS a été informé que le car du soir roulait bien trop vite. Le Conseil Municipal propose à Madame PRUNIER BOSSION de faire la demande du chronotachygraphe, ce qui permettra de connaître la vitesse à la quel roule le conducteur de bus.

Madame le Maire informe Madame PRUNIER BOSSION que depuis le 5 juin 2016 aucun ordre du jour ni compte rendu de réunion de SIVOS ne lui a été transmis.

Madame Le Maire rappelle que lorsque l'on organise une manifestation au sein de l'école il faut prévenir le SIVOS qui se chargera d'informer son personnel ainsi que les enseignants. Il sera procédé à un état des lieux avant et après chaque manifestation.

Commission travaux :

En commande :

- La main courante du terrain de foot
- Les panneaux
- Les agréments pour l'aire de jeux

Mardi 20 décembre M LEROY fera la réception des travaux pour l'extension de la ligne d'éclairage public

M LEROY fera la réception des travaux de l'entreprise Gagneraud lorsque celle-ci aura fini ces travaux.

M LEROY demande de se renseigner pour savoir s'il est possible d'enfourer les lignes téléphoniques là où le SIEGE a posé les deux candélabres.

Réunion SIVU :

A partir du 1^{er} janvier 2017 il sera interdit d'utiliser les produits phytosanitaires dans tout lieu public non fermés. Les solutions proposées : le gaz, la vapeur d'eau, le brulage.

Le Syndicat de Voierie informe qu'il serait viable d'installer des balais spéciaux sur un tracteur qui décaperont le sol.

Le Département de l'Eure a une autre politique : il laisse pousser l'herbe et coupe ensuite.

Information : Un ouvrier a démissionné, le bureau n'a pas jugé bon de réembaucher, après concertation avec les autres employés, les tâches seront réparties entre eux, pour encourager leur bonne volonté une prime mensuelle leur sera versée.

Les travaux programmés pour 2017 : Au printemps la rue des Juris sera intégralement refaite. M GUETTARD demande à ce que la canalisation d'eau soit refaite en même temps car celle-ci est en très mauvaise état. La demande sera faite auprès de la CAPE.

M LEROY demande de prévoir une réunion travaux et que si certains conseillers ont des projets de travaux qu'il lui en fasse part.

Madame PRUNIER BOSSION demande si le château d'eau de Gournay va être démoli suite aux chutes de pierres. Une étude de démolition est en cours pour 2017.

CCAS :

Bilan fête de Noël et colis :

Seulement 6 aînés présents pour la remise des colis de Noël ... Tous les enfants n'étaient pas présents. Le spectacle des fables de la Fontaine réalisé par les enfants de la commune de Douains (âgés le 8 à 11 ans) a beaucoup plu.

Les membres du CCAS envisagent la création d'une petite troupe de théâtre pour 2017.

Taxi à la Demande

Les communes de BLARU et LA HEUNIERE seraient intéressées pour le taxi à la demande, à voir pour associer nos 3 communes. A Douains nous avons eu quelques retours suite au sondage réalisé courant novembre 2016, 10 personnes seraient intéressées par cette prestation.

M LEROY suggère l'idée : pourquoi ne pas prendre un mini bus pour la commune ?

Autre sujet abordé lors de la réunion :

Faire des sorties WE ou voyage pour les proposer à la population de Douains avec une participation financière qui se ferait au quotient fiscal.

La même idée pourrait être mise en place pour la participation à l'inscription au permis de conduire pour les jeunes de 18 ans.

Budget prévisionnel 2017 :

Madame PRUNIER BOSSION nous informe qu'elle a préparé son budget 2017 et la subvention qui sera demandée à la mairie sera de 8000 €.

Commission animation :

Pas de comptes rendus, les membres de la commission animation sont absents. M GUETTARD tient tout de même à dire que l'organisation était au TOP pour le marché de Noël, une très belle mise en place des stands et spectacle des enfants dans l'Eglise était très bien.

Commission cimetièrè :

Pour faire suite au dernier Conseil Municipal M UGUEN confirme qu'on n'a pas le droit de toucher aux tombes. Il faut un règlement intérieur du cimetière pour être opposable et ce dernier doit être affiché à l'entrée du cimetière.

Commission fleurissement :

Trois sapins ont été installés et décorés dans la commune.

Commission commémoration :

M GUETTARD nous informe que cette année nous aurions dû avoir une cérémonie pour la commémoration de la guerre d'Algérie, la guerre d'Indochine et les conflits qui ont eu lieu depuis le 03 décembre, mais celle-ci n'a pas eu lieu.

Le Général Marchand, Président de l'Amical des 13^{ème} Dragon a demandé à M GUETTARD si nous allons faire une cérémonie pour la commémoration des combats du Front de Seine de Juin 1940. M GUETTARD nous précise qu'à ce jour il n'a pas de portes drapeaux pour cette cérémonie. Les démarches semblent compliquées car les portes drapeaux ont déjà leur planning ...Il est suggéré de voir avec d'autre Mairie s'ils peuvent nous mettre à disposition des portes drapeaux.

M UGUEN demande de fixer le calendrier des cérémonies. Le 10 juin 2017 est donc proposé pour la cérémonie des combats du Font de Seine.

URBANISME

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu le nouveau périmètre pour les Monuments Historiques pour le château de Brécourt. Le document est à disposition au secrétariat de la mairie.

Madame Le Maire informe que Geoportail demande que le Conseil Municipal désigne une personne responsable pour être le contact entre eux et la commune. Cette demande sera refaite lors du prochain Conseil Municipal.

Madame Le Maire a reçu une société qui projette d'acheter le Château de Brécourt pour y faire un hôtel restaurant 5 étoiles. Actuellement une autre personne est intéressée par le château de Brécourt pour un usage personnel.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire demande l'installation d'un panneau d'affichage plus grand sur le mur de la Mairie. M UGUEN répond qu'il est possible d'utiliser celui de la place quand c'est nécessaire.

Madame Le Maire, M UGUEN et M ROCHETTE sont passés sur FR3 aux informations nationales concernant le futur Village des Marques

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu M SERRANO et Mme DIVAL concernant les échanges de mail. Désormais le portail de la maison communale restera fermé à clé et aucune voiture ne sera autorisée à y stationner sauf Messieurs Uhgetto et Merlier.

Madame Le Maire informe les conseillers que le professeur qui accompagne les enfants à la classe de la maison communale ne met toujours pas de gilet jaune pour encadrer la sécurité des enfants. Après information auprès de la gendarmerie la responsabilité de Madame Le Maire est engagée en cas d'accident. Les gendarmes se sont donc proposé de venir voir le corps enseignant afin de leur expliquer mais à ce jour cela n'a rien changé ...

Les Vœux du Maire auront lieu le samedi 7 janvier à 18h30

Une permanence sera assurée le Samedi 31 décembre 2016 de 9h à 11h30 pour les inscriptions sur les listes électorales.

Fin de la réunion à 23h15

Vu, le Maire
C. COUÂNON

